



AFNOR

Le désamiantage des bâtiments

Philippe Courrèges - Michel Touron - François Brassens

Diagnostics et contrôles

Chantier et protection des intervenants

Traitements des déchets

Références réglementaires

Responsabilités



EDITIONS

LE MONITEUR

© Groupe Moniteur (Éditions Le Moniteur), Paris, 2001

ISBN : 2-281-11229-2

Attention au « photocopillage »

Nous alertons nos lecteurs sur la menace que représente, pour l'avenir de l'écrit, le développement massif du « photocopillage ». Le Code de la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est développée dans de nombreux cabinets, entreprises, administrations, organisations professionnelles et établissements d'enseignement, provoquant une baisse des achats de livres, de revues et de magazines.

En tant qu'éditeur, nous vous mettons en garde pour que cessent de telles pratiques.

Aux termes de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». L'article L. 122-4 2^e et 3^e a) du même code n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et les « analyses et courtes citations », dans un but d'exemple et d'illustration, « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions à finalité non commerciale par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par tout moyen) peut être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Introduction	7
Avertissement	9
Liste des sigles	11
Amiante	13
Analyse des risques	21
Analyses en laboratoire	27
Assurances	33
Autorisations	37
Calorifugeage	39
Chantier	41
Confinement	61
Contrôles	65
Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	73
Coûts	75
Déchets	77
Dépose des matériaux non friables	85
Désamiantage (techniques de)	91
Dossier technique « amiante »	91
Étiquetage	95
Études de cas	97

Fibre-ciment	101
Flocage	103
Formation	107
Informer	111
Maladies	115
Matériaux et produits contenant de l'amiante	125
Matériels	139
Médecine du travail	143
Prélèvements	145
Produits de substitution	149
Protection des intervenants	157
Qualification des entreprises	163
Réglementation française	167
Repérages	187
Sécurité	193
Seuils d'empoussièvement	195
Subventions	197
Techniques de traitement de l'amiante en place	199
Table chronologique des textes réglementaires et des normes	203
Extrait du Code de la Santé publique	207
Bibliographie	213
Adresses utiles	215
Index	219
Table des matières	225